

Questionnaire de santé (majeurs)



Qui est concerné ?

Le licencié qui demande à la FFG ou à la FSCF le renouvellement de sa licence.

Quand l'utiliser ?

Le questionnaire est à utiliser pendant les deux saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Exemple ①

Saison 2018/2019 Délivrance d'un certificat médical
Saison 2019/2020 Remplissage du questionnaire + Attestation
Saison 2020/2021 Remplissage du questionnaire + Attestation
Saison 2021/2022 Délivrance d'un certificat médical

Exemple ②

Saison 2018/2019 Remplissage du questionnaire + Attestation
Saison 2019/2020 Délivrance d'un certificat médical
Saison 2020/2021 Remplissage du questionnaire + Attestation
Saison 2021/2022 Remplissage du questionnaire + Attestation

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non

Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
1 • Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexpliquée ?		
2 • Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3 • Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4 • Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5 • Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6 • Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour :	OUI	NON
7 • Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8 • Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9 • Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Attention : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
Attestation à fournir au club – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence.

Conservez le questionnaire (Strictement Confidentiel) et retournez l'Attestation de Santé à la Légion Viennoise